



Travaux extérieurs

Nous devons terminer les travaux sur les balcons. Pour réaliser ces travaux, les ouvriers n'entreront pas dans votre logement ni dans l'immeuble, sauf exception.

Nous sommes très sensibles à la situation actuelle occasionnée par la COVID-19. Votre santé et votre sécurité sont importantes pour nous. C'est pourquoi nous demandons aux ouvriers de respecter les mesures strictes de la CNESST, soit :

- porter le masque quand la distance de 2 mètres ne peut être respectée;
- se laver régulièrement les mains;
- désinfecter tout ce qu'ils touchent dans les aires communes, le cas échéant;
- prendre l'ascenseur seulement quand il n'y a personne à l'intérieur.

Le contremaître de l'entrepreneur doit faire respecter ces consignes.

Liste des travaux :

- Terminer la maçonnerie là où c'est nécessaire
- Installer la membrane protectrice sur les planchers de balcon
- Installer les garde-corps pour vous redonner accès à votre balcon : percer les trous et installer les ancrages dans le béton





Calendrier

De la mi-mai
à la fin d'août 2020



Horaire

Du lundi au vendredi,
entre 7 h et 17 h
L'entrepreneur pourrait travailler
les samedis.



Entrepreneur

Les entreprises
Fraser & Gauthier inc.



inconvénients pendant les travaux

- Il y aura du bruit causé par la machinerie.
- L'accès à votre balcon demeurera impossible tant que les garde-corps ne seront pas installés. Nous faisons tout notre possible pour qu'il soit accessible le plus rapidement possible, car nous sommes conscients que c'est un important désagrément.

Merci! Votre patience et votre collaboration sont appréciées.



Des questions concernant le chantier ?

MARC SEDILLOT

Agent de liaison | 514 868-3077 | marc.sedillot@omhm.qc.ca

Travaux réalisés par :



Office municipal
d'habitation
de Montréal

Travaux financés par :



Communauté métropolitaine
de Montréal



Société
d'habitation
Québec